

Mandat du Comité qui prépare la négociation de la convention collective (Adopté lors de l'assemblée générale du 12 mars 2019)

Mandat général

Préparer un document présentant les orientations de négociation en vue d'élaborer un projet de convention collective à soumettre pour discussion et approbation finale aux instances concernées.

Tâches

Participer à toute séance de formation requise pour permettre l'accomplissement du mandat.

Prendre connaissance et, le cas échéant, tenir compte des points jugés pertinents recueillis par le Comité exécutif (CE), le Comité des agentes et des agents de relations de travail (CAART), le Comité de mobilisation-intégration (CMI), le Comité de perfectionnement et mise à jour des connaissances, le Comité paritaire sur la formation à distance et tout autre comité pertinent.

Prendre connaissance et tenir compte des travaux des comités militants portant sur la stabilisation d'emploi, les exigences de qualifications d'enseignement, l'intégration et la recherche. Respecter les résolutions émanant de l'assemblée générale en lien avec ces comités.

Prendre connaissance et tenir compte de l'analyse comparative avec les autres syndicats de chargées, chargés de cours et de la plateforme commune de négociation coordonnée des syndicats du Regroupement-Université de la FNEEQ.

Participer à la tournée des assemblées d'unité pendant la durée du mandat afin de colliger les problèmes vécus par rapport à la convention collective.

Mener les études et les consultations nécessaires en vue de la préparation du projet de convention collective.

Proposer un modèle de négociation à privilégier.

Proposer aux instances un projet d'orientations de la négociation. Le cas échéant, proposer tout projet de modification, d'ajout ou de reconduction des clauses de la présente convention collective.

Composition du Comité

Sept personnes soit, une personne issue de chacune des six facultés et de l'École des sciences de la gestion, élue en assemblée générale, en plus de la vice-présidence à la convention collective.

La présidence peut assister aux travaux du Comité.

Modes de libération

L'équivalent d'une charge de cours pour chacune personne élue issue d'une des six facultés et de l'École des sciences de la gestion.

Le Syndicat assume le coût de 2 charges de cours.